

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
LUNDI 04 JUILLET 2016**

L'an deux mille seize, le lundi 04 juillet à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune d'ISNEAUVILLE, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 juin 2016, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : Messieurs et mesdames Pierre PELTIER, Brigitte CLATZ, Sylvie LAROCHE, Alain DURAND, Chantal LEMERCIER, Daniel GILLET, Gérard DUCABLE, Benoît MERCIER, Marie-Pierre PADULAZZI, Alain BELLENGER, Sophie PAIN, François NICOLAS, David HANZARD, Marie-Thérèse CUVIER, Véronique ICARD, Dominique LEFEBVRE, Eric LEBAS, Claude HAMEL, Laurent MARCHESI, Caroline CLAVE.

Absents excusés : Gatienné NOLLET procuration à Brigitte CLATZ, Joëlle GENTY procuration à Marie-Thérèse CUVIER, Arnaud EVREVIN procuration à Sylvie LAROCHE.

Secrétaire de séance : Alain DURAND

Monsieur Alain DURAND remplit les fonctions de secrétaire de séance en collaboration avec Madame Frédérique CAGNION.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT du 06 au 29 juillet 2016 : CREATION DE 9 EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SAISONNIER :

Rapporteur : Brigitte CLATZ

Le centre de loisirs ouvrira ses portes du 6 au 29 juillet. A ce jour 852 journées sont réservées réparties ainsi : 448 journées pour les enfants de – de 6 ans et 404 journées pour les enfants de + 6 ans.

26 enfants en moyenne seront présents chaque semaine pour l'élémentaire et 24 enfants pour la maternelle.

Quelques sorties extérieures et activités sont programmées (visite d'une bergerie, pique-nique en forêt, pique-nique au parc de Montville) pour les grands et dégustation de glace, mise en place d'une structure gonflable, pique-nique) pour les petits.

Des inscriptions viennent d'être annulées au dernier moment. Ces changements ne sont pas sans perturber l'organisation mise en place (réservation des repas, recrutement du nombre d'animateurs). La commission va réfléchir sur la modification du règlement intérieur.

9 animateurs seront recrutés sur cette période. 5 animateurs titulaires du bafa, 3 animateurs stagiaires bafa et une directrice. Les périodes de présence seront réparties en fonction du nombre d'inscrits. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et la délibération n° 2016/0042 est la suivante :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents non titulaires pour un accroissement saisonnier d'activités pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir huit animateurs et un directeur pour le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs organisé du 06 au 29 juillet 2016. Ces tâches ne peuvent pas être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison de la nécessité de diriger, d'animer le centre de loisirs, il propose de créer, à compter du 06 juillet 2016, cinq emplois non permanents sur le grade d'animateur à temps non complet au forfait journalier de 90 €, trois emplois non permanents sur le grade d'animateur stagiaire bafa à temps non complet au forfait journalier de 45 €, un animateur principal de 2^{ème} classe et de l'autoriser à recruter huit agents non titulaires suite à un accroissement saisonnier d'activités pour l'accueil de loisirs organisé du 06 au 29 juillet 2015.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement des agents concernés et habilité à ce titre à signer les contrats d'engagement éducatif à durée déterminée et le contrat à durée déterminée. Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après avoir pris connaissance de ce dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité

Article 1 :

De créer un emploi non permanent relevant du grade d'animateur principal 2^{ème} classe, pour effectuer les missions de direction, d'animation suite à la mise en place de l'accueil de loisirs organisé du 06 au 29 juillet 2016. La rémunération sera fixée sur l'échelon 10 du grade d'animateur principal 2^{ème} classe indice brut 518 indice majoré 445 à laquelle s'ajoutent les congés payés et éventuellement les heures complémentaires.

Article 2 :

De créer cinq emplois non permanents relevant du grade d'animateur, pour effectuer les missions d'animation suite à la mise en place de l'accueil de loisirs organisé du 06 au 29 juillet 2016. La rémunération sera fixée sur un forfait journalier de 90 € à laquelle s'ajoutent les congés payés et l'avantage nourriture.

Article 3 :

De créer trois emplois non permanents relevant du grade d'animateur stagiaire bafa, pour effectuer les missions d'animation suite à la mise en place de l'accueil de loisirs organisé du 06 au 29 juillet 2016. La rémunération sera fixée sur un forfait journalier de 45 € à laquelle s'ajoutent les congés payés et l'avantage nourriture.

Article 4 :

D'autoriser monsieur le Maire à procéder au recrutement du personnel non titulaire selon le détail précisé aux articles 1,2 et 3.

Article 5 :

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du Budget primitif 2016.

II – METROPOLE ROUEN-NORMANDIE : FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX (FSIC) ET FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT (FAA) :

Le projet d'agrandissement et de restructuration du groupe scolaire représentant un investissement important, il est nécessaire de solliciter des subventions. La Métropole Rouen-Normandie a mis en place un fonds de soutien aux investissements communaux et la somme allouée à la commune d'Isneauville représente 116 501 € sur la période 2016/2020. Cette aide sera donc sollicitée pour ce projet et répartie en trois demandes non fongibles représentant chacune un versement de 38 834 euros. Le dossier sera établi et transmis après vérification à la Métropole.

Le Fonds d'Aide à l'Aménagement est également attribué à la commune d'Isneauville et représente la somme de 22 205 € pour l'année 2015 et 22 721 € pour l'année 2016 soit 44 926 €. La demande sera également transmise au service de la Métropole.

Après quelques échanges, le conseil municipal, autorise monsieur le Maire a sollicité ces aides financières. La délibération n° 2016/0043 est la suivante :

La Métropole Rouen-Normandie a mis en place un fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC) visant à soutenir l'investissement des 71 communes de la Métropole, conformément à l'article L.5215-26 applicable par renvoi de l'article L.5217-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce fonds de concours doté d'une somme de 60 millions d'euros sur la période 2016 – 2020 concerne 4 domaines :

Les investissements liés à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et aux handicapés,

Les investissements réalisés dans les bâtiments communaux,

Les investissements concernant les espaces publics non métropolitains,

Les investissements effectués dans le cadre de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

La somme déterminée par la Métropole Rouen-Normandie pour la commune d'Isneauville s'élève à un montant total de 116 501 euros répartie à part égale en trois enveloppes non fongibles de 38 834 euros au titre du FSIC,

La Commune peut également bénéficier du fonds d'aide à l'aménagement proposé par la Métropole Rouen-Normandie. (2015 : 22 205 € et 2016 : 22 721 €).

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter le fonds de soutien aux investissements communaux ainsi que le fonds d'aide à l'aménagement proposés par la Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 – Autorise monsieur le Maire à solliciter les fonds rappelés ci-dessus.

III – FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX LUMINEUX ET PRESTATIONS ASSOCIEES : CHOIX DU FOURNISSEUR :

Monsieur le Maire rappelle que la procédure d'appel d'offres pour la fourniture et pose de 2 panneaux lumineux se poursuit. Les plis ont été ouverts en séance du 17 juin 2016 et l'analyse des offres en séance du 28 juin 2016 a désigné le cabinet CENTAURE comme futur fournisseur des panneaux d'informations interactifs. Ceux-ci seront installés sur la route de Neufchâtel et sur la place de la mairie. Ces tableaux permettront d'offrir en temps réel les diverses informations et communications.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce choix. La délibération n° 2016/0044 est la suivante :

VU – la délibération n° 2016/0032 du 09 mai 2016 autorisant Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure « MAPA » dans le cadre du projet de fourniture et pose de panneaux lumineux et autorisant Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir,

VU – l'ouverture des plis du 17 juin 2016 et l'analyse des offres du 28 juin 2016,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de l'attribution du marché et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le fournisseur retenu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

1 – D’attribuer le marché à :

CENTAURE
ZI N°1
62290 NOEUX LES MINES

2 – D’autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses suivantes :

40 920.00 € HT

49 104.00 € TTC pour la fourniture et pose des panneaux

et 5 500.00 € HT

6 600.00 € TTC pour le contrat de maintenance de 4 ans

dont 2 ans de garantie

et 29.90 € HT

35.88 € TTC pour l’abonnement aux services et assistance

3 – D’autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles du marché avec le fournisseur cité ci-dessus,

4 – De prélever les dépenses sur le Budget Primitif 2016 – opération 24 – article 2181.

IV – PROJET PLACE DU MARCHÉ : Procédure de déclassement d’une parcelle de terrain classée en domaine public communale en domaine privé communal :

Monsieur le Maire rappelle qu’en séance du 07 avril dernier, le projet de construction d’un pôle médical sur les parcelles sises Place du Marché appartenant à la collectivité a été présenté. Le projet a évolué depuis sa présentation initiale et le conseil municipal a autorisé monsieur le Maire lors de cette séance à engager la procédure de négociation. Le permis de construire a été déposé et fait actuellement l’objet d’une instruction dans les divers services (Services urbanisme de la Métropole, sécurité incendie, accessibilité PMR, services des eaux, assainissement, électricité). Monsieur le Maire a pris contact avec Maître CHEVALIER, Notaire de la commune pour la mise en place de la promesse de vente. Le projet déposé prend en compte sur l’assiette foncière d’une parcelle de terrain de 81 m² classée dans le domaine public de la commune qu’il convient de déclasser dans le domaine privé communal pour ainsi permettre l’intégration en retrait du bâtiment et dégager visuellement la place du marché depuis la rue de l’église. Pour cela, un contact a été pris avec le géomètre pour établissement d’un document d’arpentage et ainsi créée une nouvelle parcelle cadastrée AE 518. Cette parcelle doit donc faire l’objet d’un déclassement et monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l’autoriser à mettre en place cette procédure simplifiée. Le Conseil Municipal émet un avis favorable et les diverses prescriptions seront précisées dans la délibération qui sera transmise au service de la Légalité, au service du cadastre et à maître CHEVALIER.

Monsieur le Maire présente à l’assemblée divers documents (insertion du projet dans le site, détail de l’emprise) et après divers échanges le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à engager la procédure de déclassement. La délibération n° 2016/0045 est la suivante :

Considérant la délibération n°2016/0021 du 07 avril 2016 autorisant monsieur le Maire à :

Réaliser la vente des parcelles AE 113 et AE 114 en tout ou partie en cas de besoin d'alignement, au prix de 150 000 € et aux charges et conditions qu'il jugera convenable,

Engager la procédure de négociation pour la réalisation d'un pôle médical comprenant une pharmacie,

Signer tout avant-contrat ou contrat avec City and Park ou autres acquéreurs dans les conditions précitées,

Mandater tout géomètre expert de son choix.

Considérant le permis de construire n° 76 377 16 M0026 déposé en mairie d'Isneauville le 18 mai 2016 par City and Park,

Considérant que la surface de 775 m² représentant les parcelles AE 113 (358 m²) et AE 114 (417m²) ne permet pas de répondre d'une manière satisfaisante à l'article 6 du règlement du Plan Local d'Urbanisme de la zone Ua (alignement) et qu'il convient d'y intégrer une surface supplémentaire de 81 m² pour permettre l'intégration en retrait du bâtiment et dégager visuellement la place du marché depuis la rue de l'église,

Considérant que la surface de 81 m² doit être prélevée sur une partie de l'espace vert public classé en domaine public communal, jouxtant la parcelle AE 114,

Considérant le document d'arpentage et le plan établis par le cabinet de géomètres LECOURT – SANTUS – JUMENTIER - QUINIOU en date du 27 juin 2016,

Considérant le document d'arpentage 879 D modifiant le parcellaire cadastral et classant la parcelle sous le numéro AE 518 ci-annexé,

Considérant que la parcelle AE 518 à usage d'espace vert est dépendant des parcelles AE 113 et AE 114,

Considérant qu'il est constaté une non affectation publique assimilé au domaine privé avec le même usage que les parcelles AE 113 et AE 114,

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de déclasser la parcelle AE 518 et de la transférer dans le domaine privé communal,

En conséquence, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

1 – DECIDE de déclasser la parcelle AE 518 dans le domaine privé communal de la commune d'Isneauville,

2 – DECIDE de prescrire les conditions particulières énumérées ci-dessous dans la promesse de vente à intervenir entre les parties :

Une servitude de zone non aedificandi sera instaurée sur la parcelle AE 518,

Un réméré de réintégration de la parcelle AE 518 dans le domaine privé communal dans un délai maximal de 5 ans et ce, avant acquisition de la Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux (DAACT),

3 – AUTORISE monsieur le Maire à saisir le service de France Domaines pour demander une estimation financière de la parcelle AE 518,

4 – PRECISE qu'il sera interdit de construire sur la parcelle AE 518,

5 – PRECISE qu'il sera interdit de clôturer la parcelle AE 518.

V – RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Rapporteur Brigitte CLATZ :

Accueil de Loisirs sans Hébergement : Le détail est énuméré dans le chapitre I.

Octobre rose et Semaine bleue : Le programme est en cours. Un forum « bien- être » sera ouvert le samedi 08 octobre prochain ainsi qu'un cours de zumba. Le programme détaillé est inséré dans le bulletin municipal. La commission se réunit mardi 5 juillet pour faire une mise au point.

Atelier informatique : Il n'a pas été reconduit avec l'ancienne association. Madame CLATZ a pris contact avec l'ADEP qui propose des cours individuels pour seniors débutants. Un article sera inséré dans le bulletin pour connaître les personnes intéressées. Le Club de l'amitié proposera ce service.

100 ans de monsieur Roger VITREBERT : Le CCAS a eu le plaisir de recevoir monsieur VITREBERT et sa famille en l'honneur de son anniversaire pour fêter ses 100 ans le vendredi 1^{er} juillet. Ce fût une cérémonie pleine d'émotion. Monsieur VITREBERT a eu la joie de se voir offrir la médaille gravée de la ville, un diplôme d'honneur et 100 douceurs.

Rapporteur : Chantal LEMERCIER :

Semaine du développement durable : L'ensemble des organisateurs sont satisfaits et remercient les différents partenaires, randonneurs, personnels, commerçants, animateurs des centres de loisirs pour leur étroite collaboration. Le concours photos a recueillies 28 photographies. Une réflexion sur la poursuite du partenariat entre les trois communes est à l'étude.

Forum de l'emploi et de la formation : Il s'est tenu le mercredi 22 juin de 14h à 17 h au gymnase Pierre de Coubertin à Bihorel. Les organisateurs sont satisfaits. Le public était nombreux, les visiteurs également. Des photographies sont disponibles sur le site internet de la commune.

Rapporteur : Daniel GILLET :

Le sol du plateau omnisport de la Place Cramilly a fait l'objet d'une peinture nouvelle,

Les travaux de mise en conformité ADA'P se poursuivent et l'on peut voir que des rampes ont été installées devant l'accès de la mairie,

Des travaux sur les canalisations d'eau potable sont en cours sur la rue et l'impasse du Mont Roty. Une déviation a été mise en place par la route de la Muette,

Les emplois partiels sur les diverses voiries vont être faits prochainement,

La kermesse des écoles s'est tenue le samedi 02 juillet et l'on peut constater le manque d'investissement des parents d'élèves pour l'installation des stands. Seuls les agents du service technique étaient présents.

Rapporteur : Sylvie LAROCHE :

Affaires scolaires :

La fête des NAPS s'est tenue le mardi 28 juin après la classe. Vif succès où les parents ont pu découvrir les créations des enfants, déguster des boissons exotiques, écouter et voir les représentations artistiques.....

Les animateurs organisent ce soir un repas de fin d'année convivial,

Une 8^{ème} classe ouvrira à la rentrée de septembre à l'école élémentaire George Sand. La salle informatique sera transformée en salle de classe. Les ordinateurs connectés à internet seront installés dans les diverses classes. 2 stagiaires seront nommées sur la classe de CP/CE1.

Monsieur le directeur de l'école George Sand a rendez-vous mardi 5 juillet avec le conseiller technique de l'éducation nationale pour faire le point sur les outils numériques dont un vidéo projecteur interactif,

Ecole maternelle : ramassage des vieux papiers : Le système semble obsolète et il faudra prévoir une autre organisation pour la collecte et le stockage,

Collège Lucie Aubrac : Les élèves de 6^{ème} sont très nombreux et peu de places restent disponibles. Les nouveaux inscrits pourraient être dirigés sur d'autres collèges du secteur. Pour cela, madame Sylvie Laroche et monsieur Bruno GEPT, principal ont pris attache de l'éducation nationale pour demander la création d'une nouvelle classe de 6^{ème}. A ce jour, cette ouverture a été refusée malgré la transmission d'un dossier complet retraçant l'historique et les prévisions des nouveaux arrivants. Le détail du nombre de permis de construire autorisés et à venir, les typologies des appartements, le nombre de collectifs ont été donnés. Le Conseil Municipal regrette la décision des services de l'éducation nationale et s'interroge sur la place des Isneouvillais lors des inscriptions.

Monsieur Gérard DUCABLE rappelle que la commune d'Isneauville a supporté seule l'achat du terrain du collège. Il serait souhaitable de prendre contact avec l'Inspection académique pour que la priorité soit apportée aux enfants isneouvillais.

Conseil Municipal des Jeunes :

Nous avons le plaisir d'accueillir Camille, membre du CMJ ce soir. Les enfants avaient souhaités participer à une séance de Conseil Municipal et la séance de ce soir avait été avancée à 20 heures pour pouvoir les accueillir sans trop perturber leur sommeil.

Le CMJ MAG a été mis en ligne sur le site internet de la commune lors de leur séance de travail du 25 juin.

2 projets sont en cours :

Etre + lisible et + visible avec pour invitée Sophie PAIN

L'organisation d'une soirée dansante karaoké.

Rapporteur : Alain DURAND :

Semaine culturelle : L'affiche est en préparation,

Ecole de musique BBI : Les comptes sont équilibrés. L'association est à la recherche d'un régisseur.

Concours des maisons fleuries : Il est clos après le 2^{ème} passage des membres de la commission,

Fête de la musique : grand succès cette année avec de nombreux participants,

Tournoi de football pour les jeunes a eu lieu et s'est déroulé dans de bonnes conditions. Le tournoi séniors devait être programmé le dimanche 10 juillet mais les représentants de la municipalité ont émis un avis défavorable à ce changement de date. En effet, le complexe du cheval rouge accueille à cette date le centre de loisirs et les structures sont occupées.

Terrain synthétique et couverture des terrains de tennis : La synthèse est faite. Au vu de la pertinence du projet, il souhaite l'avis d'un maître d'œuvre extérieur. Une mission « AMO » pour aider à la mise en place de l'appel d'offres pourrait être sollicitée.

Rapporteur : Gérard DUCABLE

Transports : La dernière réunion « transports » de la Métropole stipule que la ligne F1 sera prolongée jusqu'au rond- point du collège à l'horizon de 2019. Une voie centrale de circulation devra être créée avec abattage d'arbres, franchissement du rond- point des Rouges Terres, passage devant la jardinerie.....Le projet est à l'étude.

Monsieur Dominique LEFEBVRE souhaite apporter quelques précisions sur l'école de musique. L'association va pouvoir acquérir quelques instruments grâce au mécénat d'un peintre et d'un versement de la réserve parlementaire représentant une somme totale de 14 000 €

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Remerciements de Anaïs et Jérôme PETREL pour leur mariage qui a eu lieu le 16 avril 2016,

Avis de naissance de Elise, fille de Mélanie LEMARDELE.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 22 h 00.

Le Maire,

Pierre PELTIER